



MAIRIE de PLESDER
2, Place de l'Erable
35720 PLESDER

Affiché en Mairie le 15/07/2020

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Juillet 2020

*Seuls des extraits des délibérations sont affichés.
Le registre complet des délibérations est consultable en Mairie.*

L'an deux-mille-vingt, le dix juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PLESDER, légalement convoqué le trois juillet, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame Evelyne SIMON-GLORY, Maire

Étaient présents : Mme SIMON-GLORY Evelyne, M. COQUIO Patrick, Mme CLOSSAIS Soazig, M. AUBERT Philippe, M. THIBAUT Patrick, M. HERVÉ Sandy, Mme PINARD GONY Axelle, Mme BRYON Jocelyne, M. SIMÉON Franck, Mme BOISSEL Édith, M. PINSEMBERT Jean, Mme BONENFANT Nathalie.

Absents ayant donné procuration :

Mme GADENNE Nathalie donne pouvoir à M. COQUIO Patrick
M. MOREL Jean-Pierre donne pouvoir à Mme SIMON-GLORY Evelyne
M DELAROCHEAULION Frédéric donne pouvoir à Mme CLOSSAIS Soazig

M. AUBERT Philippe a été élu secrétaire (art. L2121-15 du CGCT).

Délibérations prises par le conseil

N°29/2020 **Élection du collège électoral pour la commune de Plesder en vue des élections sénatoriales**

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs
Les conseils municipaux élisent parmi leurs membres dans les communes de moins de 9 000 habitants :

- **trois délégués** pour les conseils municipaux de quinze membres.
- **trois suppléants** appelés à remplacer si nécessaire les délégués en cas d'empêchement de ces derniers d'ici le jour du scrutin sénatorial

Délégué titulaires :

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS En chiffres et en toutes lettres	
M. COQUIO Patrick	12	douze
Mme SIMON-GLORY Evelyne	12	douze
M. MOREL Jean-Pierre	12	douze

Suppléants :

<p style="text-align: center;">INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS</p> <p style="text-align: center;">(dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)</p>	<p style="text-align: center;">NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</p> <p style="text-align: center;">En chiffres et en toutes lettres</p>	
Mme BONENFANT Nathalie	15	quinze
M. SIMÉON Franck	15	quinze
M. HERVÉ Sandy	15	quinze

N°30/2020

Attribution du marché à procédure adaptée ayant pour objet la fabrication de repas pour le restaurant scolaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE D'ATTRIBUER** le marché à l'entreprise CONVIVIO-RCO, pour une durée de 5 ans
 - o pour un montant de 33 363.32€ TTC par an pour la production de repas pour la cantine scolaire de Plesder toutes prestations confondues sur la base d'un volume estimé de repas soit :
 - 4,22€ TTC le repas enfant
 - 4,8530 € TTC le repas adulte
 - 0,5486€ TTC le goûter

(montants revalorisés tous les ans au 1^{er} septembre selon l'indice INSEE de référence

- o pour le reversement d'un montant forfaitaire de 0,3692€ TTC par couvert exporté pour la fonction «cuisine centrale» avec un engagement minimum reversé de 10 500€ HT par an soit 30 000 couverts exportés

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le marché et tous documents éventuels s'y rapportant

Adopté à la majorité des voix avec 1 abstention et 1 contre

N°31/2020

Révision des tarifs de cantine et de garderie

	Cantine		Garderie			Tarif TTC facturé par CONVIVIO		
	Enfants	Adultes	1 ^{ère} ½ heure (goûter)	½ heures suivantes	Enfants présents sans inscription	Enfant	Adulte	Goûter
01/02/2009	2,30€	4,10€						
01/09/2009			0,80€	0,50€				
01/04/2011	2,40€	4,30€						
15/01/2014	2,50€	4,50€				3,83€	4,40€	0,51€
01/09/2015						3,88€	4,46€	0,51€
01/09/2016						3,98€	4,57€	0,52€
01/09/2018	2,60€	4,60€	1€	0,50€	1,60 €	4,04€	4,66€	0,53€
01/09/2019						4,14 €	4,78 €	0,54 €
01/09/2020						4,22€	4,85€	0,55€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de maintenir les tarifs fixés au 01/09/2018

Adopté à l'unanimité.